



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE NICOLET-YAMASKA
257-1, rue de Mgr-Courchesne
Nicolet (Québec) J3T 2C1

Téléphone : (819) 519-2997
Télécopieur : (819) 519-5367

www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES RÉVISÉ DE LA MRC DE NICOLET-YAMASKA

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, à l'effet que le **Schéma de couverture de risques révisé de la MRC de Nicolet-Yamaska** en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q., c. S-3.4)* adopté par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska lors de l'assemblée du 27 novembre 2019 et tel que signifié par la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Les schémas de couverture de risques visent à accroître la connaissance des risques d'incendie présents sur le territoire. Ainsi, ils permettent non seulement d'améliorer les services aux citoyens tout en optimisant les ressources, mais également d'offrir une couverture plus efficace des territoires en cas d'incendie et de faciliter le travail des intervenants du milieu.

Le document peut être consulté sur le site internet de la MRC au www.mrcnicolet-yamaska.qc.ca et au bureau de chaque municipalité faisant partie de la Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska.

Fait et donné à Nicolet, ce 9^e jour du mois de décembre 2019.

Michel Côté, Ph.D.
Directeur général et
Secrétaire-trésorier